

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron

Maison des Initiatives et des Services de Marennes, le 29 juin 2017

LISTE DE PRESENCE**Membres du GAL excusés :**

- Philippe BOUDEAU, Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques
- Daniel CHALON, Proviseur – Lycée de la Mer et du Littoral
- Nicolas DUBOIS, Directeur - Port de la Cotinière
- Marianne PEREZ, Responsable – CFPPA
- Jean-Lou CHEMIN – Directeur – CIAS du bassin de Marennes
- Chareles BERTRAND – Chef d'entreprise industrielle
- François BARGAIN, Gérant – Le P'tit train de Saint-Trojan
- Mathieu GILLES, Chargé de développement - MO-TV
- Jean-Baptiste BONIN, Coordinateur – CPIE Marennes-Oléron
- Cécile NADREAU, Adhérente MOPS – Maraichère
- Christian MONIER, Chef d'entreprise industrielle
- Alain BOMPARD, Entrepreneur – Club d'entreprise
- Gisèle MESPLE CLOTTEAU, Membre – Association Le LOCAL

Personnes associées présentes :

- Laëtitia JULLIEN, Gestion FEADER - Service Agriculture Durable et Soutien aux Territoires - Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17)
- Olivier NOLLEN, Secrétaire général - Sous-Préfecture de Rochefort

	Titulaires			Suppléants		
Collège public	Président - Pays Marennes Oléron	Mickael VALLET	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Jean-Marie PETIT	
	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Grégory GENDRE	
	Vice-Président – CdC île Oléron	Jean-Michel MASSE		Représentant – CdC île Oléron	Micheline HUMBERT	
	Représentant – CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET		Vice-Président – CdC bassin de Marennes	Guy PROTEAU	
	Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Présent	Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Céline ROCHES	
	Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU		Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	
	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON		Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan	Frédéric DIAZ	
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS		Coordinatrice - CRPMEM	Laurie DURAND	Présente
	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU	Présente	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Présente	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN	
	Directrice – Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Barbara DAMAS	Présente	Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Valérie ILLY	
Collège privé	Eleveur	Paul MOUSSET	Présent	Président – Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON		Adhérente MOPS – Maraichère	Cécile NADREAU	
	Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND		Chef d'entreprise industrielle	Christian MONIER	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN		Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Chef d'entreprise	Alain BARCAT		Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	
	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA		Vice-Président – coopérative Viti Oléron	Vincent LIBNER	
	Conseiller et formateur – Association 2Venirs	Emmanuel DURAND	Présent	A pourvoir		
	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN		Coordinatrice - IRFREP	Carole MACKOWIAK	
	Coordinatrice - CLIC Oléron	Florence DORMIEUX		Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX	Présente
	Chargé de développement - MO-TV	Mathieu GILLES		Membre – Association Le LOCAL	Gisèle MESPLE CLOTTEAU	
	Commission mixte Culture	Jacques DUBOIS		Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET	Présent
	Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron	Jean Baptiste BONNIN		Coordinatrice, Roule ma Frite 17	Elsa DUJOURDY	Présente
	Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO	Présent	Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER	
Directrice ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE	Présente	Chef de service ESAT – Navicule Bleue	Pauline MAILLE		

QUORUM

Le double quorum ayant été atteint qu'après l'arrivée d'un membre du collège privé vers 11h00, la première partie de la réunion a été consacrée à la présentation des différents points de l'ordre du jour. A son arrivée, tous les points évoqués jusque-là ont fait l'objet d'un bref récapitulatif et ont été suivi d'un vote.

Suite à l'arrivée du membre, le double quorum a été atteint, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Règle du double quorum	Comité du 29 juin 2017
Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents	Minimum : 13 Votants / Présents : 14 ¹
Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé	Minimum : 7 Votants/ Présents : 7

Remarque : Le compte rendu ne reflète pas la chronologie du Comité. En effet, pour faciliter la lecture du compte-rendu, le résultat des différents votes est indiqué directement sous le paragraphe retraçant les débats.

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. Annexe n°1), une présentation a été effectuée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Généralités
2. Examen des demandes de subvention
 - a. Préservation du patrimoine maritime local – Association Les Lasses Marennaïses
 - b. Mise en place d'une section sportive « Sauvetage Aquatique » - Lycée de la Mer et du Littoral
 - c. Résidences d'artistes francophones en Marennes Oléron 2017 et 2018 - PETR du Pays Marennes Oléron
 - d. Échanges interterritoriaux de jeunes francophones : envois de jeunes 2017 - PETR du Pays Marennes Oléron
 - e. Elaboration d'un Plan Paysage pour le Pays Marennes Oléron - PETR du Pays Marennes Oléron
 - f. Festival O ! Les rues – Edition 2016 – Commune de Dolus d'Oléron
 - g. Festival O ! Les rues – Edition 2017 – Commune de Dolus d'Oléron
 - h. Recrutement d'un chargé de mission pour la mise en place du projet « Prévention et Gestion des Déchets Organiques » - Communauté de communes du bassin de Marennes
 - i. Acquisition d'une pelle mécanique avec option pince de tri – SARL Gérald DEFFAYET
3. Informations diverses

Le Comité a débuté par un tour de table au cours duquel les membres ont été invités à se présenter.

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

GENERALITES

1. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

Michaël SPADA revient, notamment pour les nouveaux membres, sur trois dates clés de cette nouvelle période de programmation :

- 1) Depuis le 10 juillet 2015, le GAL a la possibilité d'accuser réception des dossiers de demande de subvention et donc d'acter le début d'éligibilité des dépenses des projets ;
- 2) En novembre 2016, la convention tripartite entre le GAL du Pays Marennes Oléron, la Région Nouvelle-Aquitaine (AG) et l'Agence de Services et de paiement (ASP) a été signée ;
- 3) Depuis le 13 avril 2017, date du dernier Comité de programmation, le GAL a commencé à programmer des dossiers.

L'animateur indique que, pour chaque dossier programmé, la prochaine étape consistera à établir une convention entre le porteur de projets, le GAL et l'AG. Cette étape est importante car elle permet d'entériner les décisions prises par le Comité de programmation. Il précise qu'aujourd'hui, la cellule d'animation du programme n'a pas de visibilité quant à la publication de ces modèles de convention.

2. LES EVOLUTIONS DU PROCESSUS DE SELECTION

Michaël SPADA rappelle que le processus de sélection des projets a été mis en place en octobre 2016. Brièvement, il explique que le processus se décompose en trois points : une grille d'analyse composée de plusieurs critères permettant d'évaluer les projets à travers le prisme LEADER, des seuils de vigilance par principal poste de dépenses et enfin un mécanisme de dégressivité de l'aide européenne pour les projets dits récurrents.

L'animateur indique qu'il serait souhaitable d'apporter des précisions (ou des modifications) sur trois aspects du processus :

1. **La définition du critère relatif à la transition énergétique (TE)** : Jugée trop restrictive en l'état, l'animateur propose d'étendre la notion à tous les objectifs cités dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, incluant notamment la gestion des déchets.

L'animateur précise également **les règles d'attribution des points pour ce critère** (obtention de 3 points maximum):

- 1 point pour les projets prenant en compte des enjeux de la TE dans la définition du projet ;
- 1 point pour les projets présentant un engagement fort pour la TE, qui peut se traduire par des mesures concrètes (ex : labellisation, engagements contraignants,...) ;
- Un point supplémentaire sera donné lorsque le projet permet aux bénéficiaires de s'engager dans la transition énergétique (notion d'impact sur les bénéficiaires).

2. **Les modalités de calcul relatives au principe de dégressivité de l'aide** : Michaël SPADA informe les membres que tous les projets (hors coopération), entrant dans leur deuxième ou troisième année, seront concernés par ce principe de dégressivité. La dégressivité de l'aide européenne sera raisonnée par rapport au montant de la subvention ou au taux d'intervention de la première année (le choix portera sur le plus intéressant des deux).

L'animateur précise qu'après avoir instruit une série de dossiers, la cellule d'animation a ressenti le besoin de préciser les règles de calcul. En effet, actuellement, il est possible de s'appuyer soit sur le coût total du projet soit sur l'assiette de dépenses éligibles retenue in fine dans le montage du dossier LEADER.

L'animateur, pour assurer une équité de traitement entre les dossiers et pour éviter que la subvention de la 2^{ème} et 3^{ème} année s'appuie sur une assiette de dépenses factice, **propose de retenir comme unique base de calcul le coût total du projet.**

Mickaël VALLET ajoute qu'en raisonnant la dégressivité par rapport au coût total du projet cela offre une vision globale du projet, est davantage compréhensible pour le grand public (la notion de dépenses éligibles étant plus opaque) et facilite la justification du bon usage des deniers publics auprès des contribuables.

L'animateur s'appuie sur un exemple concret pour illustrer son propos :

DEGRESSIVITE – Cas pratique O! Les Rues – Calcul subvention année 2

- Dégressivité / coût total:

	Coût total du projet	Subvention octroyée en année 1	60% de la subvention année 1	60% du taux d'intervention année 1
Année 1	41 672 €	10 000 €		
Année 2	30 000 €		6 000 € (10 000*60%)	4 320 € (30 000*24%*60%)

Taux d'intervention de la 1^{ère} année: 24%

- Dégressivité / Assiette LEADER:

	Assiette LEADER	Subvention octroyée en année 1	60% de la subvention année 1	60% du taux d'intervention année 1
Année 1	13 837 €	10 000 €		
Année 2	30 000 €		6 000 € (10 000*60%)	12 960 € (30 000*72%*60%)

Taux d'intervention de la 1^{ère} année: 72%

Evelyne CHAUSSADE demande si, contrairement à l'année 1, l'hypothèse retenue pour l'année 2 est de considérer l'ensemble des dépenses du projet comme éligible. L'animateur répond ne pas être en mesure de connaître aujourd'hui le montant de l'assiette éligible qui sera retenue en année 2 au moment de sa programmation.

- L'application de la grille d'analyse aux projets de coopération (fiche action N°9) :** l'animateur rappelle que les règles du processus de sélection étaient définies jusque-là uniquement pour les projets s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie Locale de Développement (c'est-à-dire pour les fiches-actions 1 à 8). Il propose, à présent, d'étendre l'utilisation de la grille d'analyse aux projets s'inscrivant dans le cadre de la coopération, sans toutefois leur appliquer les règles relatives à la dégressivité et aux seuils de vigilance.

Remarque : Le vote visant à valider les évolutions du processus de sélection n'a pas eu lieu directement à l'issue de la présentation, faute de double quorum. Le vote s'est tenu après l'arrivée de M. CASTILLO.

Les différentes évolutions proposées ont été validées à l'unanimité par le Comité de Programmation. La note de présentation du processus de sélection modifié (cf. Annexe N°2) est également disponible sur le site internet du Pays Marennnes Oléron.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

1. POINT SUR LES CONSOMMATIONS POTENTIELLES

L'animateur revient brièvement sur les projets ayant été programmés lors du précédent comité et présente les niveaux de consommation potentielle qui pourrait être atteint en fin de séance d'une part pour l'enveloppe globale (hors assistance technique) et d'autre part pour chaque fiche-action (FA).

Remarque sur les pourcentages dans l'illustration ci-après :

- en noir : le pourcentage de la FA déjà programmé, avant l'ouverture de la séance
- en rouge : le pourcentage de la FA qui serait consommé si l'ensemble des dossiers déposés à ce jour étaient programmés

Michaël SPADA rappelle qu'avant la mise en place du processus de sélection et des seuils de vigilance le niveau de consommation potentielle était plus élevé (de l'ordre de 85%). En outre, des projets ont été revus à la baisse (voire abandonnés), ce qui porte le niveau de consommation potentielle maximale à 57%.

Mickaël VALLET revient sur le rôle du Comité de programmation qui est notamment : de rechercher l'effet levier du programme, d'aider des actions à se pérenniser, d'éviter de saupoudrer l'aide etc. Bien que des règles de fonctionnement aient été définies, le Comité bénéficie de marges d'appréciation pour consommer utilement l'enveloppe jusqu'en 2020.

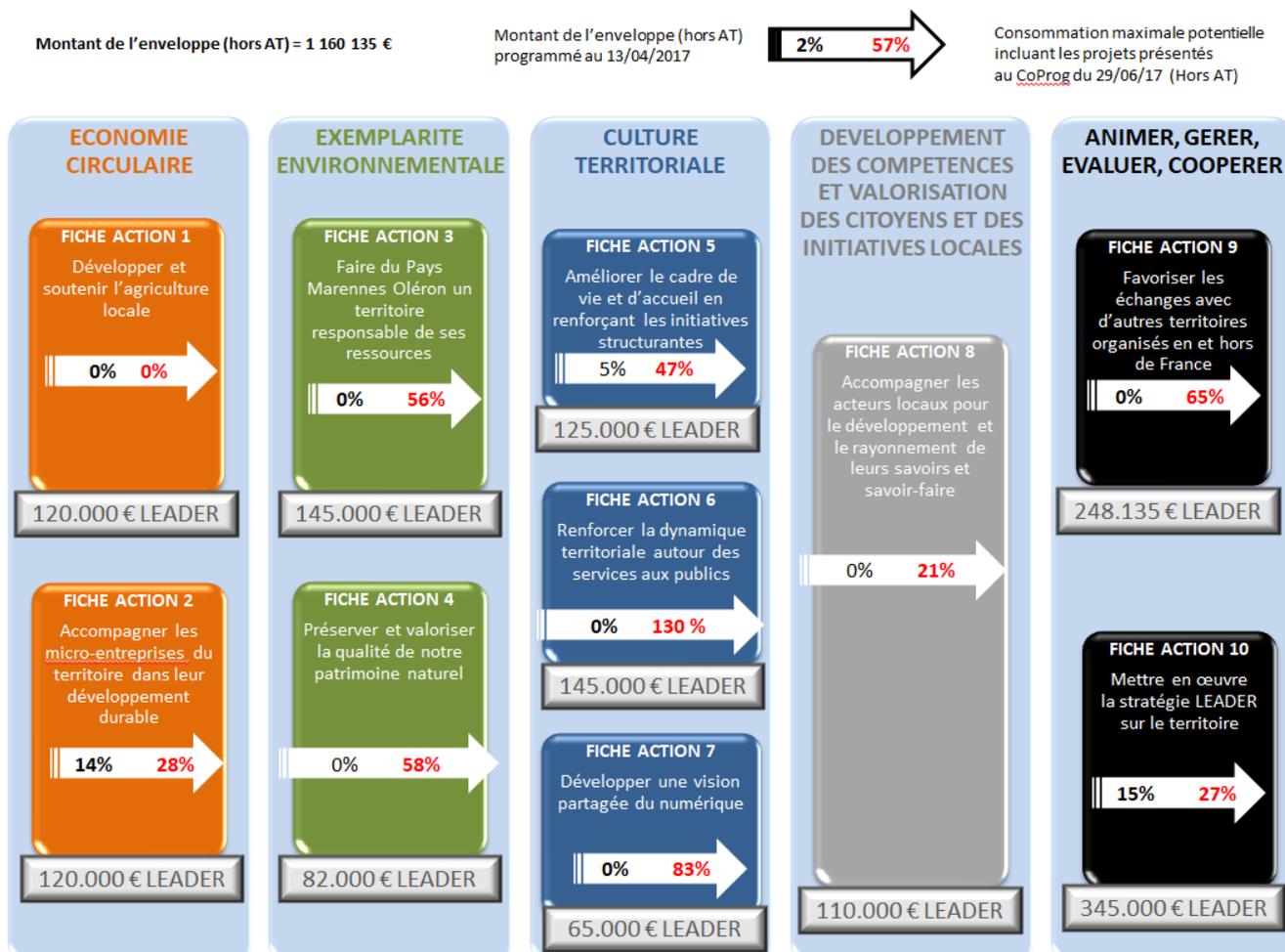
La sollicitation des FA étant très disparate (FA n°6 - 130% vs FA N°1 - 0%), Pascal MASSICOT demande si l'enveloppe est globale et fongible pour permettre d'éventuels transferts entre FA.

Michaël SPADA répond que le Comité de programmation a la possibilité de décider de transférer des fonds d'une FA à une autre.

Mickaël VALLET rappelle que les montants alloués aux différentes FA sont en adéquation avec la stratégie LEADER définie lors de l'élaboration de la candidature du GAL du Pays Marennes Oléron. Ainsi, si des enveloppes ne sont pas sollicitées, le GAL devra s'interroger sur les raisons de cette sous-utilisation : une identification erronée des enjeux, un manque d'animation sur une FA ou des projets potentiels qui ont depuis été abandonnés. Il se peut également que des projets nécessitant un temps de maturation plus important arrivent en fin de programmation.

Pascal MASSICOT fait remarquer qu'à ce jour la FA N°1 n'est pas sollicitée. Il demande si de potentiels projets sont d'ores et déjà identifiés et s'ils pourront faire l'objet d'une programmation lors des prochains Comités.

L'animateur répond que deux projets pourraient potentiellement émerger à la FA n°1 mais qu'ils n'ont pas encore été déposés : le soutien de la filière salicole oléronnaise et l'installation d'une exploitation agricole spécialisée dans les poulets de chair et les poules pondeuses.



2. PRESERVATION DU PATRIMOINE MARITIME LOCAL

Maitre d'ouvrage :	Association Les Lasses Marennaises
Coût total du projet :	34 400 € TTC
Montant LEADER sollicité :	16 900 € soit 14% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser l'activité de sauvegarde des bateaux; - Transmettre le savoir-faire à la nouvelle génération: <ul style="list-style-type: none"> ● Organisation de portes ouvertes du chantier; ● Intervention dans les écoles, collèges, lycée et CFPPA du territoire pour faire découvrir l'activité de l'association, inciter les jeunes à venir découvrir l'activité et participer à la restauration avec la possibilité de s'exercer à la navigation (voilier mis à disposition) en vue de la participation aux sorties en mer avec les lasses restaurées; ● Émergence de plusieurs pistes de collaboration suite aux différentes prises de contact.
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - 14 points sur les critères généraux - 4 points sur les critères complémentaires - Les membres ont suggéré à l'association de s'associer avec la Chambre des Métiers pour les questions liées à la charpenterie - Les membres ont suggéré la possibilité de recourir à un apprenti en charpenterie marine - Les membres ont noté un enjeu important en termes d'animation auprès des jeunes pour les inciter à découvrir l'association et ses activités

Remarques du Comité :

Nicolas LYONNET demande si l'association a été sensibilisée aux délais d'obtention des financements européens et si elle est en capacité d'une part d'avancer la trésorerie et d'autre part d'attendre le versement de la subvention.

L'animateur répond que l'association est consciente de ces difficultés. Il précise qu'actuellement les membres recherchent et étudient les différentes solutions pour couvrir les besoins en termes de trésorerie (ex : recours aux banques, apports personnels etc). Il ajoute que les membres de l'association souhaitent sécuriser l'aspect financier du projet avant de le débiter.

D'après Emmanuel DURAND, le risque pourrait aussi être que les choses ne se fassent pas ou pas telles que prévues initialement. En outre, si l'association parvient à obtenir un prêt auprès d'une banque, il faudra tout de même qu'elle puisse cautionner ce prêt. Emmanuel DURAND fait notamment remarquer que les collectivités locales ont la capacité de cautionner les prêts des associations. Cette solution contribuerait à lever des obstacles en permettant à l'association de réaliser son projet comme prévu sans attendre le versement de la subvention.

Pascal MASSICOT indique que le cautionnement par une collectivité d'un prêt contracté par association reste rare et s'opère dans des situations particulières.

Olivier NOLLEN souligne que le profil de ce projet semble différent des projets habituellement soutenus par le LEADER. En effet, il s'apparente moins à un projet ponctuel qu'au subventionnement de l'activité courante de l'association, bien que l'activité soit réorientée pour faire face à la perte de vitesse de l'association.

Pour Mickaël VALLET l'association n'est pas en perte de vitesse. Il revient sur l'historique de l'association qui était initialement basée à Marennes et regroupait des passionnés souhaitant prendre part à la restauration d'un bateau appartenant à la Mairie. Par la suite, l'association a trouvé un atelier plus grand dans la baie du Chapus à Bourcefranc, qui est prêté par la Mairie. Mickaël VALLET précise que le nouveau Président de l'association, du fait de ses expériences professionnelles passées, est familier des questions liées au montage de dossiers administratifs. Cela a conduit l'association à solliciter le soutien de la DRAC et à obtenir le classement de 4 bateaux au titre de « Patrimoine maritime navigant » ainsi qu'une subvention de 10 000 € pour leur restauration. Ainsi, il ne s'agit pas du fonctionnement régulier de l'association mais bien d'une « montée en puissance ». Par la suite quand ces différents bateaux seront achevés il y aura toujours de l'entretien courant. Enfin, Mickaël VALLET demande s'il ne serait pas envisageable de valoriser l'investissement des bénévoles en termes de temps passé sur le chantier.

L'animateur indique que, si le bénévolat n'est pas éligible à la FA n°5, cette donnée pourrait être ajoutée à titre d'information. Il précise que ce projet se verra appliquer les règles de la dégressivité étant donné qu'il est prévu se dérouler sur deux ans.

Remarque : Le vote n'a pas eu lieu directement à l'issue de la présentation et des débats, faute de double quorum. Le vote s'est tenu après l'arrivée de M. CASTILLO.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	14
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 18 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

3. MISE EN PLACE D'UNE SECTION SPORTIVE DE « SAUVETAGE AQUATIQUE »

Maitre d'ouvrage :	Lycée de la mer et du littoral
Coût total du projet :	16 285,62 € HT
Assiette éligible au LEADER	16 285,62 € HT
Montant LEADER sollicité :	13 028,50 € soit 12% de la fiche « Accompagnement de la montée en compétence du territoire »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une formation préparatoire au BNSSA, secteur de formation particulièrement porteur d'emplois saisonniers ou à plein temps. - Permettre aux élèves de conjuguer une passion, des études (et donc la préparation à un métier) et un entraînement adapté à la pratique sportive du sauvetage aquatique, en relation directe avec les spécificités géographique, économique et culturelle du territoire. - Donner une réelle chance supplémentaire aux jeunes pour leur insertion locale
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - 16 points sur les critères généraux - 0 point sur les critères complémentaires - Les membres ont reconnu que le projet répondait à un besoin fort sur le territoire. En outre, pour les élèves, il répond à un double enjeu à savoir : le faible coût financier pour se former ainsi que la proximité et les moyens de transport pour se rendre sur les sites dédiés à la formation - Etant donné que le CEPMO propose également ce type de formation, les membres ont souhaité que le Directeur se rapproche de cette structure pour étudier les possibilités de mutualisation.

Remarques du Comité :

L'animateur informe les membres que M. CHALON s'est, depuis la tenue du comité préparatoire, rapproché du CEPMO pour étudier les possibilités de mutualisation. Il s'avère que le CEPMO collabore déjà avec la SNSM pour cette formation. En outre, le CEPMO se focalise uniquement sur le PSE 1 (eau douce) et ne propose pas le PSE 2 (pleine mer). Enfin, le CEPMO s'appuie sur le matériel que lui met à disposition la SNSM. Ainsi, il n'existe pas de possibilité de mutualisation entre ces deux formations.

Emmanuel DURAND demande si on a connaissance du nombre de jeunes formés au BNSSA qui sont recrutés par an sur le territoire.

L'animateur répond que les besoins sont importants. En effet, sur la seule Charente-Maritime, sont recrutés tous les étés plus de 300 sapeurs-pompiers volontaires surveillants de plage, répartis sur 55 postes de secours, et les besoins estivaux en personnels titulaires du BNSSA des plus de 300 campings (dont 80 sur le secteur Marennes - Oléron) sont évalués à environ 500 postes.

Pascal MASSICOT complète cette information en évoquant le fait que sur Oléron le SDIS a recruté pour cette saison 82 maitres-nageurs sauveteurs. Ce sont des postes à très fortes responsabilités.

L'animateur ajoute que, comparativement à d'autres brevets (ex : brevet de surveillance et de baignade), les attentes sont très élevées dans le cadre du BNSSA. En outre, les élèves, qui se sont portés candidats, devront pour être sélectionnés avoir d'excellents résultats scolaires et un bon niveau de natation.

Elvina MARCOULY-JOUX ajoute que l'année dernière certains campings n'ont pas ouvert leur piscine, faute de personnels qualifiés.

Lionel PACAUD souligne le fait qu'il y a une forte demande non pourvue sur le territoire de titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Ce projet répond à la problématique de l'emploi.

Remarque : Le vote n'a pas eu lieu directement à l'issue de la présentation et des débats, faute de double quorum. Le vote s'est tenu après l'arrivée de M. CASTILLO.

<u>SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :</u>		Pour	14
<ul style="list-style-type: none"> • NOTATION DU PROJET : 16 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION A HAUTEUR DE 13 028,50 € DE FEADER 		Abstention	0
		Contre	0
	RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A L'UNANIMITE AUX CONDITIONS SUIVANTES :		
	-	MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 13 028,50 €	
	-	TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100%	

4. RESIDENCES D'ARTISTES FRANCOPHONES EN MARENNES OLERON 2017-2018

Avant de présenter le projet de résidences, l'animateur revient sur le fait qu'en matière de coopération le GAL a souhaité dédier une enveloppe budgétaire aux actions réalisées dans le cadre de la « Francophonie : levier de développement ». Il rappelle qu'à l'occasion du Comité de programmation de janvier, les membres ont validé un plan d'action structuré autour de 4 axes. Il ajoute qu'actuellement les 4 territoires (Pays Marennes Oléron, Ville de Caraquet, Ile d'Orléans et Pays d'Avre d'Eure et d'Iton) préparent les futurs accords de coopération globaux dans lesquels rentrent pour chaque territoire ses actions spécifiques. Enfin, il annonce que les projets de coopération seront présentés de façon succincte étant donné que la feuille de route et les actions à entreprendre ont d'ores et déjà été validées en amont.

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron
Coût total du projet :	37 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	15 000 € soit 6% de la fiche « Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et structurer l'offre culturelle en direction des jeunes ; - Fédérer les acteurs locaux culturels, éducatifs, sociaux, autour d'un projet commun - Développer une expérience culturelle commune avec les territoires partenaires coopérants en faisant de la francophonie un levier de développement local.
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - 15 points sur les critères généraux - 3 points sur les critères complémentaires

Remarques du Comité :

L'animateur précise que le travail est réalisé en partenariat avec les écoles, les collèges, le lycée et les locaux jeunes étant donné que l'objectif de ces résidences est de développer l'offre culturelle en direction des jeunes. Il ajoute qu'Antoine LAMBLIN a réalisé de nombreuses séances de travail avec les établissements scolaires (ex : collège de Saint-Pierre, du Château et de Marennes, le lycée de la mer, les locaux jeunes etc) en vue de déterminer d'une part lesquels étaient intéressés pour participer au projet et d'autre part lesquels étaient prêts à accueillir des ateliers dans les classes. Les retours ont été très positifs et le programme des ateliers pour l'année scolaire 2017-2018 est en phase de finalisation.

Préalablement au lancement de l'appel à projet, Mickaël VALLET ajoute qu'un cahier des charges a été rédigé. Par la suite, de nombreuses compagnies ont déposé leur dossier de candidature. Elles ont été étudiées par la commission mixte culture. A l'issue des sélections deux compagnies ont été retenues.

Mickaël VALLET ajoute que ce projet fait suite et remplace une stratégie qui consistait à mutualiser des artistes sur plusieurs festivals ou événements sur les différents territoires coopérants. Or, sur le plan logistique (date, billet d'avion etc), il s'est avéré très complexe de monter la tournée des artistes. C'est pourquoi Antoine LAMBLIN a proposé de mettre en place des résidences afin que les artistes puissent rester plus de temps sur le territoire et ainsi rencontrer/participer avec l'ensemble des structures/des acteurs.

Remarque : Le vote n'a pas eu lieu directement à l'issue de la présentation et des débats, faute de double quorum. Le vote s'est tenu après l'arrivée de M. CASTILLO.

Remarque : Mickaël VALLET et Pascal MASSICOT, respectivement en qualité de Président et de Vice-Président du Pays Marennes Oléron, sont sortis de la salle le temps des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

Remarque : En l'absence de M. VALLET, le vote a été présidé par M. Lionel PACAUD.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE NOTATION DU PROJET : 18 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP	Pour	12
	Abstention	0
	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE		

5. ECHANGES INTERTERRITORIAUX DE JEUNES FRANCOPHONES 2017

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron
Coût total du projet :	3 068,75 € HT
Montant LEADER sollicité :	1 473 € soit 0,6% de la fiche « Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en exergue d'une culture commune dans les territoires coopérants; - la sensibilisation des jeunes sur la notion de francophonie et ses effets sur le développement personnel et local ; - La contribution au développement de l'économie rurale et littorale du territoire d'accueil; - L'échange d'expériences et la formation informelle des jeunes.
Analyse du projet par le CoPrep:	<ul style="list-style-type: none"> - 9 points sur les critères généraux - 3 points sur les critères complémentaires

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET indique que les jeunes québécois sont arrivés sur le territoire le lundi 27 juin et ont débuté leur service le lendemain.

Concernant les jeunes québécois, Michaël SPADA ajoute que leur déplacement lors du Festival de « La Vache et le Caribou » permettra de faire la promotion de ce programme d'échange. Il précise que le Pays d'Avre d'Eure et d'Iton envisage de s'engager dans ce type de démarche dans le cadre de la coopération.

Mickaël VALLET précise que ce programme d'échange de jeunes est une initiative des associations France-Québec et Québec-France. Ainsi, c'est un groupe de jeunes québécois qui a atterri à Paris et qui a ensuite été réparti sur l'ensemble de la France. Cette action, bien que s'inscrivant dans un programme plus large, mobilise une part importante du temps de travail de Sylvaine COURANT pour : rechercher des entreprises/collectivités proposant des emplois, rechercher des hébergements, aider les jeunes dans le montage de leur dossier, accueillir les jeunes à leur arrivée etc...). Enfin Monsieur VALLET remercie la Mission Locale qui oriente les jeunes vers ce programme et participe au processus de sélection des jeunes.

Etant donné qu'il s'agit de la deuxième demande de subvention, Nicolas LYONNET demande si le porteur de projet a trouvé des solutions pour pérenniser son action sans les financements européens.

L'animateur explique qu'aujourd'hui l'objectif pour Sylvaine et d'Antoine est de trouver de nouvelles sources de financement, qui viendront compenser l'arrêt des aides européennes, afin de garantir la pérennisation des différentes actions.

Mickaël VALLET espère que les collectivités seront incitées, par l'exemple et par la preuve, à considérer que ça fait partie de leur mission que d'accompagner les jeunes dans ce type de projet. Dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, il est important de donner à certains jeunes la possibilité d'avoir une expérience à l'international.

Nicolas LYONNET pense qu'il y a, d'année en année, de plus en plus de jeunes intéressés par ce projet et qui se portent candidat. Il constate que le bouche à oreille autour du projet commence à fonctionner car c'est la première année qu'il entend des jeunes lycéens évoquer ce projet. Il est donc important de penser dès à présent à la pérennité du projet pour éviter de créer un appel d'air auprès des jeunes, surtout si le projet doit être abandonné faute de financement.

Barbara DAMAS indique que les demandes n'ont pas fortement augmenté cette année. En revanche, elle pense que c'est possible que le bouche à oreille commence à fonctionner ce qui dans un futur proche incitera probablement davantage de jeunes à s'inscrire dans cette dynamique.

Mickaël VALLET invite les membres de GAL à participer à l'animation de ce projet en faisant remonter toutes les propositions d'offres d'emplois qui seront portées à leur connaissance. Ces dernières peuvent provenir aussi bien d'associations, de collectivités ou d'entreprises.

Outre la difficulté de trouver des postes à proposer aux québécois, Pascal MASSICOT ajoute qu'il faut également trouver des solutions pour héberger les jeunes.

Elvina MARCOULY-JOUX fait savoir que Sylvaine a collaboré avec Mathieu GODOT du CLLAJ. Cette collaboration a permis de trouver deux logements : une place dans une collocation à saint Trojan et une place dans une résidence (ancienne maison de retraite) à Dolus d'Oléron.

Sans forcément ouvrir de nouveaux postes, Mickaël VALLET évoque la possibilité de proposer aux jeunes français une nouvelle destination à savoir la ville de Caraquet au Nouveau Brunswick. En effet, il pense que des emplois pourraient être proposés à l'occasion du Festival acadien de Caraquet.

Remarque : Le vote n'a pas eu lieu directement à l'issue de la présentation et des débats, faute de double quorum. Le vote s'est tenu après l'arrivée de M. CASTILLO.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	12
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 12 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Remarque : Mickaël VALLET et Pascal MASSICOT, respectivement en qualité de Président et de Vice-Président du Pays Marennes Oléron, sont sortis de la salle le temps des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote

Remarque : En l'absence de M. VALLET, le vote a été présidé par M. Lionel PACAUD

6. ELABORATION D'UN PLAN PAYSAGE POUR LE PAYS MARENNES OLÉRON

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron		
Coût total du projet :	123 300 € HT		
Assiette éligible au LEADER	57 350 € HT		
Montant LEADER sollicité :	15 880 € soit 13% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année »		
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le paysage comme enjeu de développement local; - Intégrer la dimension paysagère dans les démarches d'aménagement; - Sensibiliser les élus en matière de politique paysagère; - Alimenter la boîte à outils des collectivités locales en matière de politique paysagère. 		
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - 15 points sur les critères généraux - 2 points sur les critères complémentaires 		

Pas de commentaire de la part des membres du Comité.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	12
•	MAINTIEN DE LA NOTE DE 17 POINTS	Abstention	0
•	PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 15 880 € DE FEADER	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A L'UNANIMITE AUX CONDITIONS SUIVANTES :			
<ul style="list-style-type: none"> - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 15 880 € - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 80% 			

Remarque : Mickaël VALLET et Pascal MASSICOT, respectivement en qualité de Président et de Vice-Président du Pays Marennes Oléron, sont sortis de la salle le temps des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote

Remarque : En l'absence de M. VALLET, le vote a été présidé par M. Lionel PACAUD

7. FESTIVAL O ! LES RUES

	Edition 2016	Edition 2017
Maitre d'ouvrage :	Commune de Dolus d'Oléron	
Coût total du projet :	41 672,08 € HT	30 000 € HT
Assiette éligible au LEADER	13 836,76 € HT	Non définie
Montant sollicité :	LEADER 10 000 € soit 8% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année »	6 000 € soit 5% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de cet événement un RDV régulier et structurant <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser le centre-bourg - Valoriser les artistes locaux et soutenir la filière des arts de rue <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, à l'année, des compagnies en résidence - Intégrer ces actions dans les programmes d'éducation à destination des scolaires 	

Analyse du projet par le CoPrep:	- 12 points sur les critères généraux	- 10 points sur les critères généraux
	- 5 points sur les critères complémentaires	- 5 points sur les critères complémentaires
		- Le projet n'est plus considéré comme innovant
		- Demande d'étudier le dossier en mettant en perspective le bilan et les intentions affichées lors de la présentation en CoProg de l'Édition 2016
		- Mutualisation du festival avec de nouvelles communes du territoire
		- Développement de programmes d'éducation artistique à l'année à destination des scolaires

Remarques du Comité :

L'animateur explique avoir échangé avec la commune de Dolus d'Oléron à l'issue du Comité Préparatoire. Ces échanges ont confirmé l'extension de la programmation, par rapport à l'édition 2016, à la citadelle de Brouage et à la Tour de Broue de Saint-Sornin en partenariat avec le Département. Concernant les programmes d'éducation artistique, la commune de Dolus a saisi l'occasion de l'appel à projet Kustom, en travaillant avec le Pays Marennes Oléron, pour mettre en place des ateliers avec la Compagnie Aire de Cirque, qui s'est installée en résidence à l'année sur le site de la Calletière à l'issue du Festival 2016. La commune a bénéficié dans le cadre d'un appel à projet d'un financement de la DRAC pour la mise en place d'ateliers ponctuels pendant les vacances scolaires, réalisé par la Compagnie Aire de Cirque. La commune souhaiterait également accueillir de nouvelles compagnies en résidence à l'année. Enfin, pour répondre à cet enjeu de développement des programmes d'éducation artistique à destination des scolaires, la Commune a saisi l'opportunité de la Résidence d'artistes Francophones pour accueillir des ateliers qui seront misent en œuvre dans les classes de l'école primaire.

Emmanuel DURAND fait remarquer, qu'au niveau des critères complémentaires, aucun point n'a été accordé sur la dimension « transition énergétique » (TE). Pourtant le festival fait des efforts qui mériteraient d'être valorisés. En effet, il s'approvisionne auprès de producteurs locaux et bio, crée des aménagements de rue à base de palettes recyclées, fait la promotion du tri des déchets et propose des gobelets recyclables. Il estime que ces initiatives devraient être valorisées par l'attribution d'un point supplémentaire.

Olivier NOLLEN pense que la gestion des déchets ainsi que les produits bio n'entrent pas dans le périmètre de la TE.

L'animateur rappelle que la gestion des déchets fait partie de la définition de la TE au sens de la loi du 17 août 2015 relative à la TE pour la croissance verte car la réduction de la quantité de déchets produits a un impact positif sur la consommation énergétique.

Pascal MASSICOT indique que la Communauté de communes de l'île d'Oléron, dans le cadre de son Agenda 21, promeut les éco-manifestations. Ces pratiques sont devenues naturelles, pouvant notamment expliquer pourquoi la collectivité ne l'a pas valorisé lors de l'auto-évaluation de son projet.

Mickaël VALLET propose qu'un point soit rajouté pour valoriser l'aspect TE du projet.

Pascal MASSICOT regrette que le festival ait lieu en août. Il aurait préféré qu'il se déroule en juin ou septembre.

Michaël SPADA indique que le festival a lieu à la fin du mois d'août, un peu avant la rentrée scolaire. Il rappelle que le calendrier du festival est également déterminé en fonction des dates des autres festivals d'arts de rues se déroulant dans la Région.

Elvina MARCOULY-JOUX précise qu'en Comité préparatoire les membres se sont interrogés sur la possibilité d'évaluer si les bénéficiaires ont pris en compte les remarques/ recommandations formulées par le GAL. Elle pense que cela pourrait être intéressant, pour les projets récurrents, de rendre systématique cette évaluation et que les résultats de cette dernière pourraient conditionner l'octroi de l'aide pour l'édition suivante.

Lionel PACAUD considère également qu'un bilan de l'opération, quel que soit sa forme, devrait être présenté. Ce dernier, s'il est jugé satisfaisant, permettrait de poursuivre l'accompagnement du projet par le LEADER.

Emmanuel DURAND fait remarquer que le GAL souhaite avoir un bilan de l'édition 2016 alors que l'aide n'a toujours pas été programmée. Toutefois, il considère l'idée comme intéressante et pense que les porteurs de projets devraient systématiquement présenter un bilan, notamment économique, de leur opération. Il propose que toutes les demandes de renouvellement supposent le dépôt préalable d'un bilan.

Résultat du vote pour l'édition 2016 :

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	14
• AJOUT D'UN POINT POUR LE CRITERE « TRANSITION ENERGETIQUE »		Abstention	0
• OCTROYER LA NOTE DE 18 POINTS		Contre	0
• PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 10 000 € DE FEADER			
RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A L'UNANIMITE AUX CONDITIONS SUIVANTES :			
- MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 10 000 €			
- TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 98,02%			

Résultat du vote pour l'édition 2017 :

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	14
<ul style="list-style-type: none"> • AJOUT D'UN POINT POUR LE CRITERE « TRANSITION ENERGETIQUE » • AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE • NOTATION DU PROJET : 16 POINTS 		Abstention	0
		Contre	0
	RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE		

8. RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS ORGANIQUES »

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du bassin de Marennes
Coût total du projet :	300 980 € HT
Assiette éligible au LEADER	105 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	22 000 € soit 15% de la fiche « Gestion durable des ressources: Déchets – Énergie »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le tonnage d'ordures ménagères incinérées - Améliorer la protection de l'environnement - Développer la participation citoyenne autour de la prévention des déchets
Analyse du projet par le CoPrep:	<ul style="list-style-type: none"> - 9 points sur les critères généraux - 5 points sur les critères complémentaires

Remarques du Comité :

Nicolas LYONNET évoque le fait que la loi sur la TE impose la généralisation du tri à la source des déchets organiques. Ainsi, d'ici à 2025, les collectivités devront être en mesure de proposer à leurs administrés une solution de tri des déchets organiques, en vue de leur valorisation. Etant donné qu'il est notamment envisagé que les communautés de communes aient l'obligation d'instituer des poubelles de couleur marron, il demande s'il est probable qu'un dossier similaire soit déposé dans les six prochains mois par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. Le cas échéant, il demande si une mutualisation entre les deux CdC est envisageable.

Pascal MASSICOT fait remarquer que la CdC de l'île d'Oléron est engagée depuis plusieurs années dans ce type de démarche (composteur individuel, distribution de poules etc...).

Mickaël VALLET rappelle que les régies déchets sont rattachées, sur le plan réglementaire, aux intercommunalités.

Michaël SPADA précise que la chargée de mission recrutée par la CdC du bassin de Marennes échange régulièrement avec son homologue oléronnais, qui a plus d'expérience sur ces sujets.

Pascal MASSICOT évoque une étude réalisée par le Pays portant sur la faisabilité du développement d'un projet de méthanisation sur le territoire.

Mickaël VALLET rappelle la conclusion de cette étude à savoir qu'il était difficilement envisageable d'implanter un méthaniseur sur le territoire.

Roberto CASTILLO demande comment ce projet se positionne par rapport au travail réalisé par l'association Roule Ma frite.

Mickaël VALLET et Pascal MASSICOT considère que les deux sont complémentaires car l'association intervient sur un déchet spécifique à savoir l'huile alimentaire.

Elsa DUJOURDY fait remarquer que l'association réfléchit également à travailler sur la question des déchets organiques.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	13
<ul style="list-style-type: none"> • MAINTIEN DE LA NOTE DE 14 POINTS • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 22 000 € DE FEADER 		Abstention	0
		Contre	0
	RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A L'UNANIMITE AUX CONDITIONS SUIVANTES :		
<ul style="list-style-type: none"> - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 22 000 € - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 89,52% 			

Remarque : Mickaël VALLET en qualité de Président de la Communauté de communes du bassin de Marennes est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

Remarque : En l'absence de M. VALLET, le vote a été présidé par M. Pascal MASSICOT.

9. ACQUISITION D'UNE PELLE MECANIQUE AVEC OPTION PINCE DE TRI

Maitre d'ouvrage :	SARL Gérald DEFFAYET
Coût total du projet :	48 500 € HT
Assiette éligible au LEADER	48 500 € HT
Montant LEADER sollicité :	10 500 € soit 9 % de la fiche « Appui à la création et à la modernisation de micro-entreprises non agricoles »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'activité dans le secteur de la démolition: environ 20% de l'activité aujourd'hui et croissance possible; - Être plus sécuritaire, efficace et compétitif; - Recycler les matériaux de déconstruction par un tri efficace.
Analyse du projet lors du CoProg du 13/10/2016:	<ul style="list-style-type: none"> - 9 points sur les critères généraux - 2 points sur les critères complémentaires - Avis en opportunité favorable à l'unanimité (19/01/17) - Impact positif complémentaire du recyclage des matériaux: limitation de l'extraction des granulats (favorable à la transition énergétique)

Remarques du Comité :

Evelyne CHAUSSADE émet une réserve sur ce projet car il s'agit pour l'entreprise d'un simple renouvellement de matériel en vue d'exercer une activité qu'elle réalise déjà. C'est la vocation d'une entreprise d'avoir une activité lui permettant de pouvoir renouveler son matériel, sans avoir recours à des subventions.

Michaël SPADA indique que le renouvellement ne se fait pas à l'identique et que le premier outil de travail n'avait pas fait l'objet d'un financement européen. En outre, le coût de la pince de tri, qui est l'élément nouveau du projet, correspond approximativement au montant de la subvention LEADER sollicité. Enfin la pince de tri permettra à l'entreprise de développer son activité différemment.

Mickaël VALLET rappelle les difficultés rencontrées par le GAL pour accompagner les microentreprises du territoire car le LEADER ne peut être « appelé » que par une contrepartie publique. En outre, le projet de cette entreprise, qui a bénéficié du Coup de Pouce TPE, répond aux objectifs de la fiche action qui est de « Soutenir et développer les entreprises locales dans leurs projets de création/ reprise/transmission /développement en s'inscrivant dans une démarche de développement durable ».

Lorsque l'acquisition de matériel par un acteur privé n'est pas assumée par son chiffre d'affaires ou par un prêt conventionnel mais par une subvention publique, Emmanuel DURAND pense que sur le plan éthique cela peut poser des problèmes, notamment en favorisant une concurrence déloyale en aidant une entreprise plutôt qu'une autre. En outre, il fait remarquer que l'opérateur privé, en exploitant ce nouveau matériel, va retirer des bénéfices.

Mickaël VALLET fait savoir que le droit communautaire, régissant l'octroi des subventions publiques, vise à garantir une concurrence loyale dans le marché unique. Des contrôles importants sont mis en place pour s'assurer que les aides d'Etat ne faussent pas la concurrence. De plus, Mickaël VALLET fait remarquer que le territoire retirera également des bénéfices du fait de la présence de cette entreprise et de cette activité.

La gestionnaire précise que la Commission considère les aides de faible montant, dite de minimis, comme n'étant pas susceptibles de fausser la concurrence. Ces aides versées aux entreprises ne doivent pas excéder le seuil de 200 000 euros par période de 3 exercices fiscaux.

Olivier NOLLEN estime que la distorsion de concurrence pourrait s'apprécier si le GAL accordait une subvention à une entreprise alors qu'il existait de nombreux dossiers d'entreprise non soutenus par le GAL. Or, dans le cas présent, peu d'entreprises sont en mesure de fournir un dossier.

Lionel PACAUD considère qu'il serait intéressant de déterminer le critère (par exemple la pince de tri) qui incite le GAL à soutenir le projet afin d'éviter que demain toutes les entreprises du BTP déposent un dossier de demande de subvention.

Emmanuel DURAND propose de plafonner l'aide au surcoût généré par la pince de tri.

Nicolas LYONNET demande si la pelle mécanique pourrait éventuellement rouler avec l'huile de friture recyclée par Roule ma Frite.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	14
<ul style="list-style-type: none"> • MAINTIEN DE LA NOTE DE 11 POINTS • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 10 500 € DE FEADER 	Abstention	0	
	Contre	0	
RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME A L'UNANIMITE AUX CONDITIONS SUIVANTES : <ul style="list-style-type: none"> - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 10 500 € - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 36,32% 			

INFORMATION DIVERSES

- Michaël SPADA annonce les nouveaux projets à venir :
 - ⊕ **Soutien aux Circuits de proximité et productions locales (FA1):**
 - Enrick POIRAUD – installation poulets de chair et poules pondeuses
 - CdC de l'île d'Oléron – Développement de la filière salicole oléronaise
 - ⊕ **Adaptation des Services à la population locale (FA6):**
 - Commune de Marennes – Création de jardins familiaux
 - ⊕ **Coopération (FA9):**
 - COBEMO – Mise en place d'une boucle saisonnière avec le Pays Tarentaise Vanoise

Sylvie LECHEVALLIER indique avoir été contactée par le Comité de Bassin d'Emploi d'Albertville. Les deux CBE partagent des problématiques communes notamment entre termes de mobilité, formation et d'accueil des saisonniers. L'idée du projet est de travailler sur des outils de communication communs (guide pratique, plateforme internet) pour faire savoir aux saisonniers qu'ils ont la possibilité de travailler, en alternant été/hiver, sur tel et tel territoire avec un accueil et un accompagnement privilégié (accompagner les primo arrivant dans l'identification d'employeurs, d'hébergement, de formations avant saison). Ce projet prévoit également de participer conjointement à des forums sur l'emploi et de travailler avec les employeurs. Dans le cadre de ce projet, il est prévu qu'une délégation se rende sur place, courant octobre, pour étudier dans le détail les contours de cette coopération. Enfin, Sylvie LECHEVALLIER fait savoir qu'elle travaille actuellement sur l'élaboration d'un guide pratique des saisonniers, dans lequel il est prévu d'intégrer des informations relatives au territoire du Pays Tarentaise Vanoise.

DATES

- La prochaine réunion du Comité préparatoire se tiendra le 21 septembre 2017 à partir de 9h30 à la Communauté de communes de l'île d'Oléron.
- La prochaine réunion du Comité de programmation se tiendra le 12 octobre 2017 à partir de 9h30 à la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes
- Equipe technique LEADER : 05 46 36 70 12
- Michaël SPADA, animation.leader@marennnes-oleron.com ; Emilie LE ROY, e.leroy@marennnes-oleron.com

Fait à Marennes, le 21 juillet 2017

M. Mickaël VALLET

Président du GAL du Pays Marennes Oléron
Président du PETR du Pays Marennes Oléron